

Procédure civile, cas pratique

Par **juliette**, le **29/02/2012** à **20:28**

Bonjour,

Un commerçant livre chez Monsieur B un objet de 3 000 euros.

Question 1: Quelle est la juridiction compétente ?

réponse: Le tribunal de proximité du lieu de livraison de l'objet.

Question 2: Quel recours ?

Pas d'appel car objet inférieur à 4 000 euros.

Pourvoi en cassation possible.

Pouvez vous me dire si je n'ai pas fait d'erreur.

Merci d'avance.

Par **Camille**, le **01/03/2012** à **10:19**

Bonjour,

Ce qui aurait été bien, c'est de citer les bases juridiques (articles de codes) qui disent tout ça.

(d'ailleurs, du coup, vous auriez pratiquement votre réponse.) [smile25]

Par **juliette**, le **01/03/2012** à **13:53**

on m'a demandé d'y inscrire seulement les réponses.

Donc j'ai bon ou faux ?

Par **Camille**, le **02/03/2012** à **07:24**

Bonjour,

[citation][s]on[/s] m'a demandé d'y inscrire seulement les réponses.

[/citation]

Oui, mais nous, sur de forum, "on" n'est pas [s]"on"/[s]...

[citation]

Donc j'ai bon ou faux ?

[/citation]

Relisez attentivement la charte du forum... [smile25]

Par **juliette**, le **02/03/2012** à **09:13**

La charte du forum nous demande de ne pas faire faire notre travail par les autres.

Je respecte bien la charte du forum car j'ai cherché moi même les réponses.

Par **gregor2**, le **02/03/2012** à **14:53**

Bonjour,

pour ma part je ne comprends pas les faits...

[citation]Un commerçant livre chez Monsieur B un objet de 3 000 euros. [/citation]

Il n'y a pas de litige... donc pas de juridiction à saisir ...

et de toute façon les juges de proximité vont disparaître au premier janvier 2013, on sera encore en licence il faudra tout réapprendre [smile4]

surtout que la nature du litige va influencer la possibilité ou non d'un recours ... je n'en dis pas plus ... Votre bonhomme (partie demanderesse) , il veut de l'argent ? ou l'exécution d'une obligation de donner ? erm ce coup ci je n'en dis pas plus [smile36]

mais c'est vrai qu'il y a souvent des énoncés obscurs ... qui "attaque" qui ? le livreur assigne la personne car il n'a pas été payé ? la personne attaque le livreur ? pourquoi ? celui ci à livré un objet cassé ? un autre objet ? refuse de le récupérer ? il exige quoi ? un remboursement ? la restitution d'un objet ?

donc voila ma réponse ...

Par **juliette**, le **02/03/2012** à **17:17**

L'acheteur veut attaquer le vendeur car l'objet livré est abîmé.

Par **Charon3**, le **04/01/2013** à **22:00**

gregor2 a bien repondu, je ne pense pas non plus qu'il y a un litige dans ladite affaire.